



## ÉVOLUTION DE L'ACCORD OVT LA CFE-CGC OBTIENT DES AVANCÉES SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

La CFE-CGC a signé l'avenant à l'accord relatif à la qualité de vie au travail, à la santé et à l'organisation du travail. Cet avenant fait évoluer les règles de télétravail afin de les adapter à la nouvelle organisation de travail imposée par le regroupement des équipes du siège sur un seul étage.

NOUS AVONS OBTENU LES ÉVOLUTIONS SUIVANTES :



- **L'assouplissement du principe de présence sur site** 3 jours par semaine lors des semaines comportant un ou plusieurs jours fériés ou des jours d'absence du salarié \*
- **La possibilité d'être en télétravail** à l'issue d'un jour non travaillé \*
- **Le cumul possible de 2 jours de télétravail** consécutif \*

Notre victoire est d'avoir obtenu de la direction que **cette flexibilité s'applique à l'ensemble des salariés**, et pas uniquement à ceux du site de Brune.

Pour les équipes de Brune, une mesure spécifique a été négociée : **elles pourront bénéficier de 10 jours de télétravail "flottants", utilisables en complément des possibilités actuelles de télétravail**. Ces 10 jours supplémentaires viennent en compensation de l'adaptation contrainte à un planning qui change tous les 15 jours.

**Nous avons donc signé cet accord pour faciliter l'organisation du travail des équipes de Brune, tout en conciliant au mieux leurs attentes et leur qualité de vie au travail.**

Pour autant, nous avons réaffirmé notre opposition à la volonté de la direction de multiplier des accords à deux vitesses : le siège... et les autres.

Il n'est pas acceptable que les conditions de travail et de qualité de vie au travail soient différentes selon que l'on se situe à Paris ou en région.

L'équité ne doit pas être un vain mot, et sa définition ne doit pas changer en fonction de ce qui arrange la direction.

**Nous continuerons à nous battre pour que l'ensemble des salariés de MEDIAPOSTE bénéficient des mêmes droits et des mêmes avantages, partout sur le territoire.** Notre engagement est clair : être à l'écoute de tous les salariés, défendre chaque salarié avec efficacité et réalisme.

**Pas de fausses promesses, pas de mensonges : du concret et des actions.**

Votre Déléguée Syndicale Centrale **Valérie VACHER** reste à votre écoute.

☎ 06 58 11 77 47

✉ [cfe-cgc@mediaposte.fr](mailto:cfe-cgc@mediaposte.fr)

\* quand c'est compatible avec l'organisation du service.

